



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 27 février 2024 par le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française et Ministre des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'fixant la procédure de subventionnement au développement de la qualité sportive', portant le numéro 75.737/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 28 février 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.